

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 décembre 2021

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le deux décembre deux mille vingt et un, s'est assemblé au gymnase Liberté sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

DECISION  
MODIFICATIVE N°3  
DU BUDGET  
PRINCIPAL 2021 DE  
LA VILLE DES  
LILAS

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Guillaume LAFEUILLE, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Mathias GOLDBERG par Patrick CARROUER.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Lionel PRIMAULT

## CONSEIL MUNICIPAL 8 DECEMBRE 2021

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2021 DE LA VILLE DES LILAS.**

### LE CONSEIL,

Sur proposition de monsieur le Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à 8 et L.2312-1 à 4,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**VU** le Budget Primitif 2021 du budget principal de la Ville des Lilas, et les Décisions Modificatives n°1 et n°2,

**CONSIDERANT** que les travaux réalisés en régie doivent être inscrit dans le budget principal de la ville et donc faire l'objet d'une décision modificative.

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget principal 2021 de la Ville des Lilas, dans les conditions d'équilibre suivantes :

Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM3
013	Atténuations de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi budgétaires	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		
042	Opérat° d'ordre entre sections	17 267,29
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>17 267,29</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 267,29</b>

Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM3
13	Subventions d'investissement reçues	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
<b>Total des recettes financières</b>		
45	Total des opérations pour compte de tiers	-
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		
021	Virement de la section de fonctionnement	17 267,29
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérat° patrimoniales	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>17 267,29</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 267,29</b>

Dépenses de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM3
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		
66	Charges Financières	
67	Charges exceptionnelles	
022	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		
023	Virement à la section d'investissement	17 267,29
042	Opérat° d'ordre entre sections	
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>17 267,29</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 267,29</b>

Dépenses d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM3
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'investissement versées	
21	Immobilisations corporelles	
<b>Total des opérations d'équipement</b>		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
26	Participations et créances rattachées	
020	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses financières</b>		
45	Total des opérations pour compte de tiers	-
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	17 267,29
041	Opérat° patrimoniales	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>17 267,29</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 267,29</b>

**ARTICLE 2 :** DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier principal de la Ville des Lilas et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :  
Voix pour 35  
Voix contre  
Abstentions  
NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20211208-D125-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **13 DEC. 2021**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).